ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement des dark kitchen

Question écrite n° 42686

Texte de la question

Mme Laurianne Rossi interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le développement des *« dark kitchen »*. Ces cuisines « fantômes » apparues il y a une dizaine d'années aux États-Unis d'Amérique ont commencé à s'installer en France fin 2019 et connaissent une forte croissance, en particulier depuis la crise sanitaire. On en dénombre près de 400 aujourd'hui, essentiellement situées en région parisienne. Le principe est simple : il s'agit d'un restaurant sans salle et conçu uniquement pour la vente en format livré *via* des plateformes en ligne. Une entreprise décide d'investir dans une cuisine et de créer trois ou quatre marques différentes et, au sein de ses locaux, seront cuisinés pour ces quatre marques différents plats avec les mêmes produits. Bien que ce phénomène soit aujourd'hui inévitable compte tenu de la forte demande de plats livrés à domicile, il pose néanmoins déjà plusieurs problèmes dans de nombreuses villes pour les restaurateurs traditionnels (concurrence déloyale), ainsi que pour les riverains vivant à proximité de ces *« dark kitchen »* (stationnement abusif et bruit des deux-roues des livreurs, odeurs de cuisine, abords anxiogènes et propices au développement de divers trafics et de la saleté...). En effet, ces cuisines fantômes sont parfois installées en plein cœur de centres-villes et de résidences peu propices à l'exercice d'une telle activité. Face à de telles nuisances contre lesquelles ni les élus locaux ni les propriétaires de ces « cuisines fantômes » ne semblent pouvoir agir (les livreurs n'étant pas leurs salariés), elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement face à l'émergence de ce nouveau phénomène et la régulation désormais indispensable de cette activité.

Données clés

Auteur : Mme Laurianne Rossi
Circonscription : Hauts-de-Seine (11e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42686
Rubrique : Hôtellerie et restauration
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2022
Question publiée au JO le : 23 novembre 2021, page 8384
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)